

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle Louise Michel à la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire (Covid-19), et conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, la séance a été externalisée vers un lieu adapté à la distanciation sociale de circonstance.

Présents : Mmes KOMONS – MASSON – JEANMAIRE - BRIOT
MM. HASELVANDER – BINSFELD – JOLY – JEANDEMANGE – RUIZ – BADOINOT – GUILLERMO - MICHEL – POULAIN - BATONNET - GURY – BERNARD - FLORENTIN.

Absents excusés : M. ROSIER donne pouvoir à M. FLORENTIN
M. SMET donne pouvoir à Mme KOMONS

M. Flavien BATONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 08 février 2021, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Personnel communal
 - Convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain »
- Accord du conseil municipal à l'unanimité pour rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

CONSULTATION PUBLIQUE GAEC du MOUZON

(délibération n°2021-011)

Un arrêté préfectoral n°52-2021-02-82 pris le 10 février 2021 porte consultation du public sur la demande présentée par le GAEC DU MOUZON de Vaudrecourt (52) relative à l'enregistrement de son projet d'exploitation d'une installation de 200 vaches laitières sur le territoire des communes de Vaudrecourt (52) et Sartres (88).

Après débats, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du GAEC du Mouzon de Vaudrecourt (52). Vote : pour 13, contre 2, abstention 4.

PERSONNEL COMMUNAL

(délibération n°2021-012)

Le Maire informe que M. Arnaud FINCK, agent technique en contrat aidé, a fait savoir qu'il arrêterait son contrat le 30 avril 2021. Mme Céline SAUVAGEOT démissionne de son poste d'adjoint technique principal 2^e classe pour se consacrer au développement de son exploitation maraîchère. M. Giovanni STEFANI, en contrat aidé jusqu'au 18 juillet 2021, ne souhaite pas renouveler celui-ci.

Il est possible de recruter 2 personnes pressenties en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » : l'une sur un contrat d'un an à partir du 1^{er} mai 2021 pour une durée hebdomadaire de 35h avec prise en charge par l'Etat des 21 premières heures à 80%, l'autre sur un contrat de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée hebdomadaire de 21h, prises en charge à 80% par l'Etat.

Accord du conseil municipal pour la conclusion de ces 2 contrats. Le maire est autorisé à signer les contrats, les conventions et tout document se rapportant à ces 2 dossiers.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

CONVENTION D'ADHÉSION AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

(délibération n°2021-013)

Le Maire indique que le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de

concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026. Dans le département de la Haute-Marne, 8 territoires sont lauréats de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 20 communes Petites Villes de Demain. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les villes de d'Andelot-Blancheville, Breuvannes-en-Bassigny, Doulaincourt-Saucourt, Illoud et Saint-Blin.

Le Maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Après lecture par le Maire du projet de convention d'adhésion, le conseil municipal :

- Affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés des villes lauréates sur le territoire de la Communauté de Communes Meuse Rognon ;
- Autorise le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- Donne son accord pour que le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- Autorise le maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

(délibération n°2021-014)

Travaux sous domaine privé en 2021-2022 :

Le maire présente la 3^{ème} et dernière tranche de travaux sous domaine privé prévue en 2021-2022 concernant les rues : Ferrée, Boulevard des Etats-Unis, haut du Faubourg de France, Albert Chaput, Général Leclerc et Notre-Dame. Les travaux sont estimés à 309 641,45 euros HT (dont 16 043,00 euros de prestations annexes).

Le Maire rappelle que la commune a mis en place une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et que celle-ci ne pourra être effective que si 80% des personnes décident de se raccorder au système d'assainissement collectif. Cet accord est formalisé par la signature d'une convention entre la commune et le particulier.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, ce programme de dépenses pour les travaux d'assainissement 2021-2022 sous domaine privé, autorise le maire à demander des subventions à divers financeurs et valide le plan de financement suivant :

Financier	Subvention sollicitée
ETAT (DSIL relance)	30%
AGENCE DE BASSIN	24,86%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 52	10%
G.I.P.	15,133%
Maître d'ouvrage	Jusqu'à 50% du montant TTC des travaux
Particulier	Partie fixe 300,00 € + part variable selon subventions octroyées

(délibération n°2021-015)

Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, les comptes de gestion 2020 du budget principal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et des budgets annexes service

**ASSAINISSEMENT
BOURMONT
TRAVAUX SOUS
DOMAINE PRIVE EN
2021-2022**

**COMPTES DE
GESTION 2020**

Assainissement, Eau de Nijon, Eau et Assainissement de Goncourt et Lotissement de Goncourt, dressés par le Trésorier de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, en conformité avec la comptabilité administrative.

Le maire quitte la séance pour la présentation et le vote des différents comptes administratifs.

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2020
budget principal**

(délibération n°2021-018)

Le compte administratif 2020 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un résultat d'exercice de : + 130 484,85 € en fonctionnement et - 83 500,75 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de clôture de 635 817,19 euros (+ 629 737,20 euros en fonctionnement et + 6 079,99 euros en investissement).

Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
budget annexe
Assainissement de
Bourmont-entre-Meuse-
et-Mouzon**

(délibération n°2021-019)

Le compte administratif 2020 du budget annexe service assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un résultat d'exercice de : + 7 094,21 € en fonctionnement et + 623 001,43 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2020 de ce budget annexe fait apparaître un excédent de clôture de 1 310 037,16 euros (+ 136 917,34 euros en fonctionnement et + 1 173 119,82 euros en investissement).

Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
budget annexe
Eau de Nijon**

(délibération n°2021-020)

Le compte administratif 2020 du budget annexe service Eau de Nijon de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un résultat d'exercice de : - 4 238,51 € en fonctionnement et - 2 458,15 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2020 de ce budget annexe fait apparaître un excédent de clôture de 10 711,86 euros (+ 8 775,47 euros en fonctionnement et + 1 936,39 euros en investissement).

Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
budget annexe
Eau – Assainissement de
Goncourt**

(délibération n°2021-021)

Le compte administratif 2020 du budget annexe service eau assainissement de Goncourt présente un résultat d'exercice de + 38 436,01 € en fonctionnement et - 57 232,19 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2020 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de clôture de 117 198,58 euros (- 71 094,25 € en fonctionnement et - 46 104,33 € en investissement).

Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
budget annexe
Lotissement de
Goncourt**

(délibération n°2021-022)

Le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Goncourt fait apparaître un résultat d'exercice de : 0 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2020 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de clôture de 73 448,83 euros (0 euros en fonctionnement et - 73 448,83 euros en investissement).

Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020
Budget principal**

(délibération n°2021-023)

Vu le vote approuvant le compte administratif 2020 du budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 259 050,00 euros (somme imputée en

dépenses d'investissement) et 259 050,00 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 6 079,99 € ;
- 110 000,00 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 519 737,20 € ;

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020
Budget annexe service
assainissement**

(délibération n°2021-024)

Vu le vote par délibération approuvant le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 600 532 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 600 532 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 1 173 119,82 € ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 136 917,34 €.

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020
Budget annexe service
Eau de Nijon**

(délibération n°2021-025)

Vu le vote approuvant le compte administratif 2020 du budget annexe Eau de Nijon,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 5 160 euros (somme imputée en dépenses d'investissement),

Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 1 936,39 € ;
- 3 223,61 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 5 551,86 € ;

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020
Budget annexe service
Eau Assainissement de
Goncourt**

(délibération n°2021-026)

Vu le vote approuvant le compte administratif 2020 du budget annexe « eau assainissement de Goncourt »,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 32 120 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 39 120 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Il apparaît un besoin de financement de 39 104,33 € en investissement.

Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution négatif reporté ligne 001 la somme de 46 104,33 euros .
- affectation du déficit reporté ligne 002 la somme de 71 094,25 euros.

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2020
Budget annexe service
Lotissement Goncourt**

(délibération n°2021-027)

Vu le vote approuvant le compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissement Goncourt »,

Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution négatif reporté ligne 001 la somme de 73 448,83 euros ;
- affectation ligne 002 la somme de 0,00 euros.

VOTE DE 3 TAXES

(délibération n°2021-016)

Le Maire précise au conseil municipal que suite à la réforme de la taxe d'habitation, la compensation pour les communes se fait par l'ajout du taux de taxe foncière sur le bâti du Département. Ainsi, les taux votés l'an passé sont maintenus cette année avec ajout de la compensation (taux taxe foncière sur le bâti du Département de 23,94%).

Les taux votés par le conseil municipal sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : $15,69\% + 23,94\% = 39,63\%$

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,67%
- CFE : 13,25%

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(délibération n°2021-028)

Le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention de la part de l'association An'ART'Chroniques pour l'organisation à Bourmont de « La grande Masc'ARTS'Ade » qui aura lieu les 20, 21 et 22 août 2021.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Les Violettes des Berges de la Meuse : 500 €, ADMR : 500 €, Le Souvenir Français : 200 €, Association donneur de sang : 50 €, Amicale des Sapeurs Pompiers : 350 €, Aînés du Mouzon : 50 €, Association An'ART'Chroniques : 1 000 €.

Le maire rappelle la subvention de 2 000 € votée pour la Compagnie Préface en séance du 8 février 2021. Soit un total de 4 650 € affecté au compte 6574.

Les conseillers municipaux, membres d'associations ne prennent pas part au vote. Pour 16, contre 0, abstention 3.

PARTICIPATION AUX DIVERS SYNDICATS

(délibération n°2021-029)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les quote-parts communales, dues pour l'année 2021 seront toutes prises sur les fonds libres de la commune, à savoir :

- S.M.I.V.O.M. du collège de Bourmont : 17 780,40 € ;
- SIVU de la Vallée de la Meuse : 1 634,98 €.

BUDGET PRINCIPAL 2021

(délibération n°2021-030)

Budget principal 2021 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 1 195 593,20 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 962 459,00 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2021 service Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon

(délibération n°2021-031)

Budget annexe 2021 du service Assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 196 006,34 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 1 915 861,82 euros de dépenses et recettes en investissement.

Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2021 service Eau de Nijon

(délibération n°2021-032)

Budget annexe 2021 du service Eau de Nijon équilibré à 35 105,86 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 23 244,00 euros de dépenses et recettes en investissement.

Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2021 service Eau Assainissement de Goncourt

(délibération n°2021-033)

Budget annexe 2021 du service "Eau Assainissement de Goncourt" de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 82 680,19 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 80 333,70 euros de dépenses et recettes en investissement.

Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2021 service Lotissement de Goncourt

(délibération n°2021-034)

Budget annexe 2021 du service "Lotissement de Goncourt" équilibré à 0,00 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 73 448,83 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

AVENANT N°1 FINANCEMENT FONCTIONNEMENT DE LA STEP INTERCOMMUNALE

(délibération n°2021-035)

Le maire rappelle qu'une convention financière pour assurer les charges de fonctionnement du système d'assainissement commun aux communes de Bourmont et de Saint-Thiébauld a été signée le 09 février 2016, précisant que le montant total des dépenses engagées par la

commune de Bourmont sur une année civile est réparti proportionnellement pour chaque mètre-cube d'eau traitée. Cette convention a été rédigée dans l'optique d'une mise en service simultanée des réseaux d'assainissement des communes de Bourmont et Saint-Thiébault, Or, la commune de Saint-Thiébault a pris du retard dans la réalisation de ses travaux et ne déverse toujours pas d'effluents.

Aussi, dans l'attente du raccordement effectif de la commune de Saint-Thiébault à la STEP, le maire propose de redéfinir temporairement le calcul de répartition des charges afférentes aux réseaux en commun et à la station d'épuration en prenant pour base la répartition convenue dans la convention de mandat pour le financement de la conception et la construction des ouvrages d'assainissement communs aux communes de Bourmont et de Saint-Thiébault, signée le 09 février 2016, soit : 64% pour Bourmont et 36% pour Saint-Thiébault.

Cette modification prendra la forme d'un avenant qui s'appliquera jusqu'au branchement effectif des réseaux de la commune de Saint-Thiébault qui sera expressément notifié par courrier aux communes concernées par le maître d'œuvre des travaux : EURO INFRA Ingénierie.

Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 précité qui sera également transmis pour validation à la commune de Saint-Thiébault et autorise le maire à le signer. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

FORET VENTE DE TETES D'ARBRES

(délibération n°2021-017)

La commission des bois propose de mettre en vente aux habitants de la commune nouvelle les têtes d'arbres provenant des affouages 2020 de Bourmont, parcelles 24 et 35.

Vente de 4 lots de 9 à 11 stères au prix de 6 euros le stère.

Toute personne intéressée pour un lot est priée de déposer une demande écrite dans la boîte aux lettres de la mairie de Bourmont en précisant expressément la date et l'heure de la demande. 1 seul lot par foyer. Tirage au sort parmi les 4 premiers inscrits.

TRAVAUX FORESTIERS : aménagement route forestière sur les communes de Bourmont-entre-Meuse- et-Mouzon et Sommerécourt

1^{er} projet : (délibération n°2021-039) annule et remplace la n°2021-036

- mise au gabarit d'une route empierrée et en partie revêtue permettant l'accès à la forêt de l'ancienne commune de Goncourt ;

- création d'une route empierrée avec place de retournement empierrée et places de dépôt en terrain naturel permettant la desserte de parcelles du canton de « sur la côte » et « sur le Mont » des forêts de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et Sommerécourt.

Le montant des travaux est estimé à 52 920 € HT + 5 000 € HT de frais de maîtrise d'œuvre.

Le montant de la dépense sera réparti entre les communes de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et Sommerécourt avec participation de M. LARCHE Philippe, propriétaire concerné par le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'aménagement d'une route forestière desservant les lieux-dits « sur la Côte » et « sur le Mont » sur les communes de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et Sommerécourt pour un montant de 57 920 euros HT (maîtrise d'œuvre incluse) ;

- décide de rédiger une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et la commune de Sommerécourt afin d'autoriser la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon à être porteur du projet. M. LARCHE Philippe sera intégré à cette convention ;

- demande au GIP 52 et au Conseil Départemental 52 de bien vouloir lui octroyer une subvention ;

- après retour favorable des financeurs, autorise le maire à lancer la consultation des entreprises en prenant l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre ;

- autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Création d'une route empierrée + place de dépôt- retournement empierrée en forêt de Bourmont

2^{ème} projet : (délibération n°2021-037)

- création d'une route empierrée avec place de dépôt-retournement empierrée en forêt communale de Bourmont.

Le montant des travaux est estimé à 39 000 € HT + 4 400 € HT de frais de maîtrise d'œuvre.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- approuve le projet de création d'une route empierrée avec place de dépôt-retournement empierrée en forêt communale de Bourmont pour un montant de 43 400 euros HT (maîtrise d'œuvre incluse) ;
 - demande une aide FEADER ainsi qu'une aide au Conseil Départemental 52
 - après retour favorable des financeurs, autorise le maire à lancer la consultation des entreprises en prenant l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre ;
 - autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

DÉPLOIEMENT FIBRE A GONCOURT CONVENTION

(délibération n°2021-038)

Dans le cadre du déploiement « réseau très haut débit Grand Est », le conseil municipal accepte la convention avec la société Losange pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique SRO (sous répartiteur optique) impactant sur l'occupation du domaine privé de la commune, au 2 Chemin de sous les Lottes (commune déléguée de Goncourt), pour toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement par la société Losange. Le maire est autorisé à signer la convention. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

ÉCLAIRAGE HOMOLOGUÉ AU TERRAIN DE FOOT DE BOURMONT

(délibération n°2021-041)

Dans le cadre du projet « Petite Ville de Demain », le maire propose au conseil d'installer un éclairage homologué au terrain de foot de Bourmont. Coût : 66 514,83 euros HT. Le conseil municipal approuve ce projet et donne son accord pour solliciter des financeurs. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

ACQUISITION BATIMENT CADASTRÉ 225.AD.72 A GONCOURT

Le maire indique que M. Ruiz a fait une demande d'estimation aux Domaines du bâtiment utilisé comme garage recouvrant un ancien lavoir communal, situé 2 bis rue du lavoir à Goncourt. L'estimation a été fixée à 1 350 euros. L'objectif d'une telle acquisition serait de démonter le garage en gardant la structure et mettre en valeur le lavoir. Le maire propose au conseil d'acquérir le garage sur la base des Domaines, soit 1 350 euros négociables. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

DEMANDE DE CONCESSION COLUMBARIUM

Demande de Mme Lydie ROULLIER domiciliée à Saint-Thiébauld, souhaitant acquérir une concession columbarium au cimetière de Bourmont sachant que ses grands-parents, ses parents et ses frères et sœurs sont enterrés à Bourmont. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

(délibération n°2021-040)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de conclure un 3^{ème} contrat aidé (Parcours Emploi Compétences) à partir du 1^{er} juin 2021 pour une durée hebdomadaire de 35h avec prise en charge par l'Etat des 21 premières heures à 80%. Ce contrat permettra de palier au départ de M. Giovanni Stéfani.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour la conclusion de ce contrat. Le maire est autorisé à signer le contrat, la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire fait un point sur les bons-cadeaux offerts aux habitants de 65 ans et plus.
- Courrier de la société Axians de AY-SUR-MOSELLE (57) informant la commune qu'elle a été mandatée par TDF pour modifier l'antenne relais de Bourmont concernant l'opérateur Orange.

La séance est levée à 23 heures 09.